

quatre héritiers, qui ont fait un partage, entre eux
Par Ce motif.

La terre, Hapuan, située à Pamarave, ci-dessus désignée, est
de la nommée Sibua.

Fait et ouï, à Compa le sept avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signature]

n° 1128
n° 1915 de Enquet.

Proclamation - Revendication de la terre Hani,
cultivatrice, domiciliée à Pamarave

Le nommé Navi vai, Joathini, agissant en qualité de père adoptif
de la nommée Hani, s'est présenté à jour vingt-huit mars mil neuf cent cinq
et a revendiqué au nom qu'il agit, la terre, Vaitui, située dans la vallée de
Pamarave, d'une contenance de Deux Hectares, plantée de Cocotiers à
mariage. Bornes au Nord par la montagne, au Sud par Bai enia, à l'Est
par Pauhau, et l'Ouest par la mission, qui lui vint de Vaisiputona, qui
lui présent, confirme l'adoption.

Lequel n'ayant pas de dettes, nous avons procédé à
l'insérer à une enquête administrative à laquelle il assiste que la
dette lui appartient depuis longtemps lui venant de Vaisiputona.

Par Ce motif

La terre, Naitui, située à Pamarave, ci-dessus désignée, appartient
de la nommée Hani.

Fait et ouï, à Compa le sept avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signature]

n° 1187
n° 1948 de Enquet.

Proclamation - Revendication de la terre Naitui,
cultivatrice, domiciliée à Pamarave

Le nommé Beiohira, s'est présenté à jour vingt-huit mars mil
neuf cent cinq et a revendiqué la terre, Kamatoae, située à Pamarave, d'une
contenance de soixante ares, plantée de Cocotiers et autres. Bornes au Nord
par Kabjalehua, au Sud par Hekueini, à l'Est par la montagne, et à l'ouest
par Hekueini, qui avait l'objet d'une réclamation de Navi Vai
détente dans le Courant de l'année mil neuf cent quatre de son héritier
Comme.

Cette terre avait été donnée à feu Nipura par Vaisiputona
qui en avait d'ailleurs de autres pour lui-même, mais lui et Vaisiputona